

Vol d'un coffre-fort à Ronchis

Dans la nuit de jeudi à vendredi, des voleurs ont pénétré dans le domicile de M. Jean Desmets, rentier, route de Douai, à Ronchis, et ont enlevé le coffre-fort qu'ils ont transporté derrière le cimetière de Paches.

Le coffre-fort, qui contenait des bijoux, des pièces d'or, deux montres en or et leurs chaînes, de nombreux bijoux et un revolver, les abondonneront au milieu des champs le coffre qui a été découvert le lendemain par des ouvriers se rendant au travail.

ARMENTIERES

Institution Saint-Jude. — Cours du soir. Les cours du soir reprendront à partir du lundi 12 janvier, aux jours et heures ordinaires.

Compagnie commerciale et financière. — Lundi, de 6 h. à 9 h. 1/2. Mercredi, de 7 h. à 9 h. 1/2.

Electricité. — Jeudi, de 7 h. à 9 h. 40. Vendredi, de 8 h. à 9 h.

Anglais commercial. — Mercredi, vendredi, de 8 h. à 9 h.

Allemand. — Jeudi, vendredi, de 8 h. à 9 h.

Cas cours sont libres et gratuits; ils ont lieu chaque semaine dans les salles de l'Institution Saint-Jude. Il suffit de se faire inscrire.

Pour inscriptions ou renseignements, s'adresser à l'Institution, à M. Lamont, ou à M. Georges Van Troyen, 57, rue des Promesses.

Association des Officiers de la Cavalerie. — Réunion mensuelle. Café de Paris, Grand-Place.

Le Président: E. FAILLÉ.

Société d'horticulture d'Armentières. — Election partielle du 25 janvier. — Candidats: Président, A. Ramary (sortant); Vice-président, Jules Bossart (sortant); Bibliothécaire, A. Guillaumont (sortant); Administrateurs, A. Brocart, Ch. Mérisse (sortant).

Colombophilie. — La société colombophile de la région de la Croix-Blanche, 187, rue d'Erquinghem, organise pour le 11 janvier une exposition de pigeons voyageurs appartenant à MM. Auguste Flipo, Constant Wille et Louis Dehussche.

DUNKERQUE

A propos des émeutes. Par arrêté, en date du 6 janvier 1902, le Conseil de préfecture du Nord a autorisé la ville de Dunkerque, ou la personne de son choix, à se défendre à l'action que MM. Octave Wilmès, Georges Lougier, Vancanwenberghe-Lemaire, Guy-Gauthier, Coquelle, Gourdin et die, Mme Vve Jules Lejeune et la Société dunkerquoise (filles et sœurs) et la Société anonyme de déchargement du port de Dunkerque, ont annoncé d'intenter à la Ville pour les préjudices subis les 22 et 23 octobre.

La ville de Dunkerque se verra encore intenté d'autres actions dont l'expertise a été terminée plus tardivement.

Les examens de la marine marchande auront lieu le 13 janvier, à huit heures, à la salle de cours d'hydrographie. Le président de la commission sera M. Vilain, ingénieur hydrographe.

Un nouveau boulevard. — M. le Préfet du Nord vient d'approuver le projet de création d'un boulevard partant de la porte du Fort-Louis et aboutissant à la place de la République à Cauderque-Branche.

Accidents. — Aloïse Sauvignon, 48 ans, journalier, demeurant rue de l'Entrepôt, a été blessé gravement à la main gauche en tombant sur le pont d'un navire.

Joseph Mortier, 59 ans, journalier, a été blessé au pied droit par la roue d'un chariot.

Abus de confiance. — Le nommé X... vient de déposer une plainte contre son associé. Ce dernier est accusé d'avoir commis un abus de confiance de 8.000 fr. Une enquête est ouverte.

Flagrant. — Des bateliers Emile et Ch. Bobain et Marie Anouaï, ayant eu une discussion, se sont battus avec acharnement sur la voie publique. Procès-verbal collectif a été dressé.

Mouvement du port de Dunkerque

Entrées du 9 janvier. Portsmouth, St. Esprit-et-Georges, 48 bral. Fortmouth, St. ang. Fearless, 90 bral.

Sorties du 10. Londres, V. ang. Sir-Robert-Peel, 229, div. Debaecker.

Passages. G. Auguste, 76, minéral. Leroy. Havre, V. dan. Garonne, 80, div. Duchateau.

Havre, V. dan. Nordjylland, 657, div. Albert. Adélaïde, V. ang. Chabot, 429, div. Morel.

Arrivées du 9 janvier. Ipswich, St. ang. Bons, 78, phosphate. Debaecker.

Granville, St. Eugénie, 64, phosph. Leroy. Yarmouth, St. ang. Aubrey, 66, phosph. Leroy.

du 10. Londres, S. ang. Klondyck, 66, bouteilles. Debaecker.

Londres, S. ang. Julia, 182, phosph. Debaecker.

Saint-Omer, V. ang. Sathelies, 2416, div. Duriau.

Barfleur, S. anguste et Marguerite, 62, div. Leroy.

Alger, V. N. Verberckmans, 749, div. Hocquet.

BATELLERIE

Accidents et blessés des Pompiers. Belandres se dirigent sur Dunkerque. Le 9 janvier.

Jeune Stéphanie, Decoster, charbon. — Job, Belandres, charbon. — Havron, charbon. — Splendide, Margate, charbon. — Arthurus, Sonnevillie, sucre. — Excelsior, Bleuet, charbon. — Phénix, Wateau, fer.

DOUAI

Revue et remise de décorations. — Hier après-midi, a eu lieu la remise des décorations accordées à l'occasion du 1er janvier. M. le général Ville, commandant l'Armée de Douai, avait pris le commandement des troupes, formées en carré place du Barlet.

Il est près de 3 heures lorsque le général de division Courbassier, de Lille, arrive sur le lieu de la revue qui est rapidement passée.

Le général descend de cheval et se porte au centre des troupes. Il remet la rosette d'officier de la Légion d'honneur à M. le colonel Major, de la 15e régiment d'artillerie, la croix de la Légion d'honneur à MM. les capitaines Barbenty et Laviol, du 15e régiment, et Barré, du 27e.

Ensuite, la médaille militaire est conférée à l'adjudant Verheyde, du 27e d'artillerie, et au brigadier de gendarmerie Bequet, de la résidence de Douai.

Le défilé qui a suivi s'est effectué dans la meilleure corréction dans l'ordre suivant: 15e et le 27e d'artillerie, le 3e compagnie d'ouvriers et le bataillon du 33e d'infanterie. La revue s'est terminée à 5 h. 1/2 par le défilé des batteries montées le long du boulevard Delsbecque.

Genève du travail. — Edmond Grandjean, 30 ans, n'aime pas le travail. La municipalité est seule occupation.

Un policier a de nouveau mis en état d'arrestation, ce qui porta le nombre de ses condamnations, pour le même délit, au moins à 30!

Marché aux veaux. — Le marché aux veaux du vendredi 10 janvier n'était pas fort bien approvisionné. Entrés 73, sortis 14, pour la ville 62. Le cours de 1 fr. 30 au kilo net, invendable.

CHÉZIN. — Incendie. — Le nuit dernière, vers 2 heures du matin, un incendie, dont la cause est inconnue, s'est déclaré dans la cour d'une dépendance de la ferme de M. Jean-Baptiste Bégot, cultivateur.

Une meule de blé non battu, d'une valeur de 1.000 fr., a été complètement détruite. Les pompiers sont parvenus à préserver le corps d'habitation couvert en chaume et les étables. Il y a assurance.

SIN-LE-NOBLE. — L'« Egre-nage ». — Nous rappelons que c'est ce soir dimanche, à 7 heures, que doit avoir lieu dans la salle des spectacles de la Maison Sainte-Cécile, à Sin-le-Noble, la représentation de l'« Egre-nage », de Ervau, dévoué par les membres de l'Association de la Jeunesse catholique de Douai.

FLINES. — Mouvement de la population pendant l'année 1901. — Naissances, 130; Mariages, 36; Décès, 88.

HORNAING. — Le samedi 17 janvier, à 5 h. de l'après-midi, aura lieu une réunion des mineurs d'Hornaing. En voici l'ordre du jour: Les élections des délégués mineurs. Orateurs: MM. Carrez, Henri, candidat; Dombay-Schmitt et Félières.

PONT-DE-LA-DEULE. — Jeudi, vers deux heures, une femme habitant le chemin de l'Escaupelle, s'est jetée dans la Deule, au pont voisin des fossés n° 3. Avant de mettre son projet à exécution, la malheureuse avait posé son enfant sur la berge. Un marié a pu porter au secours de la malheureuse et la retirer saine et sauve.

ANICHE. — Tirage au sort. — Le nombre des conscrits de la classe 1902 est de 84. Le Tirage au sort est fixé au 28 janvier prochain à 2 heures.

Abattoir municipal. — Mois de décembre 1901.

Table with 4 columns: Viandes abattues, Poids, etc.

Mouvement de la population en 1902. — Naissances 197, décès 151, mariages 63. En 1901 il avait été enregistré: Naissances 163, décès 125, mariages 62.

AUBY. — On a de meilleures nouvelles de Mlle Clémence Barré, la servante de M. Kuroch.

On constate que l'amélioration signalée

depuis quelques jours dans son état s'accroît de plus en plus.

Elle continue, quand on l'interroge sur le drame dont elle a failli être la victime, à répéter qu'il s'agit d'un ouvrier inconnu; et elle ajoute à présent que cet individu avait l'air si doux qu'elle n'a compris aucune crainte, qu'il n'a du reste pas cessé de parler de M. Louis Kubben, et qu'enfin elle lui a causé pendant quatre à cinq minutes.

DECHY. — Les habitants de Dechy se plaignent que quelques-unes des lampes municipales ne marchent pas.

Ils ne doivent s'en prendre qu'à leur municipalité, qui néglige de les entretenir. Pourquoi ne pas faire comme à Sin-le-Noble et mettre en adjudication l'entretien des lampes?

FLERS-EN-ESCREBAUX. — Un incendie s'est déclaré jeudi matin, vers onze heures, chez M. Louis Hommer, menuisier, à Flers-En-Escrebaux. Le feu a pu être éteint assez rapidement. On ignore encore le chiffre de ses dégâts.

VALENOIENNES

Accident de voiture. — Samedi vers 2 heures de l'après-midi, M. Guilbert Charlet, marchand de farines à Saint-Amand-les-Eaux, conduisant une voiture à deux roues, traversait la place d'Armes à une allure excessive et allait s'engager dans la rue de Lille. Il ne vit pas une religieuse assez âgée, Sœur Aldegonde des Sœurs de la Tréille qui traversait la chaussée à ce moment.

Le cheval culbuta la religieuse qui fut projetée assez loin, en roulant dans la boue. Tandis que des passants forçaient le conducteur à s'arrêter, d'autres relevaient la victime de cet accident et la faisaient entrer au café Modeste, où on lui fit prendre un cordon.

Une voiture la reconduisit ensuite à la communauté des Sœurs de la Tréille, 78, rue de Paris.

Sœur Aldegonde se plaint de douleurs au côté et à la jambe gauches.

RAISMES. — Incendie. — Mardi soir, M. Marescaux, représentant de commerce, rentrait chez lui, quand des voisins l'avertirent que des flammes sortaient du premier étage de la maison.

Il s'y était déclaré dans un cabinet de toilette par suite de l'explosion d'une lampe à pétrole. Au bout d'une heure M. Marescaux, aidé de quelques personnes, s'était rendu maître du feu. Les dégâts consistent surtout en effets d'habillement et linge de corps; il y a assurance.

VIÈUX-CONDÉ. — Jeune fille comarce. — L'armée des 33 conscrits de Vièux-Condé qui vont participer au tirage au sort dans quelques semaines, se trouve une jeune fille du nom de Clodomir Michel, qui, par erreur, a été inscrite sur les registres de l'état-civil, comme appartenant au sexe masculin.

DENAIN. — La dérogation des contribuables de Denain a été réglée mercredi par M. Vincent, préfet du Nord, à 10 h. 1/2 du matin.

La protestation suivante lui a été remise: « Le conseil municipal de Denain a voté l'installation des eaux potables dans la commune et propose d'y amener l'eau des sources de Neuville-sur-Escaut.

« Les habitants de Denain ont été faits des eaux des sources de Neuville dont les résultats satisfaisants, elles sont potables; mais il faut se demander si une analyse est suffisante pour déclarer qu'une eau est généralement potable.

« Il faut également se demander si cette eau sera fournie en suffisante quantité pour approvisionner une ville de 25.000 habitants qui consomment quotidiennement environ 3.000 mètres cubes d'eau.

« Et, enfin, dans le cas où la consommation de Denain absorberait complètement l'eau de Neuville, que les puits se dessécheraient comme le puits qui produit l'eau de Roubaix à pris son eau dans les communes du canton de Marchiennes, qui paiera les indemnités, qu'on ne se fera pas faute de réclamer à la ville de Denain, où se la Compagnie concessionnaire doit le cautionnement pour des travaux qui vont s'élever à plus de deux millions, de la somme dérisoire de 10.000 francs?

« Un seul quartier de Denain était privé d'eau potable; il a eu satisfaction par le transport qu'on y a fait de l'eau d'une source qui se trouve au centre de la ville.

« Nous proposons donc énergiquement contre cette installation des eaux potables à Denain, parce que nous croyons fermement que l'eau de Denain est tout aussi potable que celle de Neuville, qu'on en a fait l'analyse des eaux de Neuville, il n'y a pas lieu de désespérer de faire faire celle des eaux de Denain où jamais nous n'avons eu d'épidémie.

« Avant de décider qu'il y avait intérêt à amener des eaux potables à Denain, il out été utile de démontrer que celles de la ville étaient impropres à la consommation; c'est ce que la municipalité s'est bien gardée de faire.

« Nous trouvons inutile de protester et de faire ressortir les exagérations de prix contenues dans le cahier des charges, puisque nous protestons contre la question de principe.

DENAIN. — Entorse. — M. Dazé Augustin, 33 ans, aide-cultivateur, à Villers-en-Cauchés, travaillant au champ, tomba dans une galerie des fondations du blooming et s'est fait une entorse au pied gauche et des contusions intra-articulaires, 20 jours de repos.

ANZIN. — Piqure. — Maurice Moreau, 16 ans 1/2, traicteur aux établissements de M. Janssens, s'est piqué au doigt avec un morceau de laitier, 15 jours de repos.

SAINT-AMAND. — Mals arrivés. — Papin Camille, 16 ans 1/2, journalier à Morvillers, est parti à la fin de l'année de M. Lebacqz et Bouchart, à la main

droite arrachée dans un cylindre en marche. Il devra subir l'amputation de l'avant-bras.

BRUI-SUR-LESCAUT. — Acte de courage. — Mercredi, vers 4 h. 1/2 du soir, un cheval attelé à un tombereau, appartenant à Mme veuve Leat-Mocheux, cultivatrice à Bruil, et conduit par son fils, Fernand Leat, s'est emballé le long de la grand'route, entraînant son conducteur avec lui. Celui-ci voulant le maîtriser, fut renversé et une roue du véhicule lui passa sur le pied droit. Il fut obligé de lâcher l'animal qui devenait furieux.

M. Degros Alfred, caporal à la Compagnie des sapeurs-pompiers, fossyeur à Bruil, fut le seul à passer son courage habituel, se lança à la poursuite de l'animal, et parvint à l'arrêter après avoir été traîné sur un parovous d'environ 30 mètres. Des accidents, auraient été à regretter, si ce courageux sapeur, déjà titulaire d'une médaille, et qui n'est pas sans coup d'essai, n'avait mis fin à cette course effrénée; car, un enterrement arrivait en sens inverse, et les enfants des écoles, sortant en ce moment, remplissaient la rue. Nous adressons nos vives félicitations à M. Degros.

Mort mystérieuse à Rumogies

Le parquet de Valenciennes, composé de MM. Margerin du Metz, substitut, Gobert, juge d'instruction, Catrin, médecin-légiste, et Goret, greffier, est descendu à Rumogies vendredi après-midi, à la suite d'un appel, par le docteur Catrin, de permis d'inhumer un vieillard de 87 ans, M. François Dubois.

Celui-ci, qui habitait avec ses sœurs, Catherine et Adélaïde, ayant 84 et 70 ans, était décédé mercredi à midi.

Appelé à constater le décès, M. le docteur Lemaire trouva, jeudi, le défunt le corps couvert d'ecchymoses, la face tuméfiée, une plaie à la tempe droite. La pharmacie de Saint-Amand fut avisée et fit une enquête.

Les trois vieillards vivaient ensemble depuis dix ans de leurs revenus. La maison appartient à Adélaïde.

Il paraît que l'harmonie ne régnait pas toujours entre eux. De là à conclure à une trahison il n'y avait qu'un pas et Adélaïde, d'un caractère assez violent, en était soupçonnée.

L'autopsie du cadavre a été faite en présence des docteurs Catrin et Lemaire; les deux sœurs ont été interrogées.

L'explication donnée par Adélaïde Dubois est que son frère, pris d'un accès de délire, s'est à plusieurs reprises, jeté au bas de son lit, et ainsi s'est blessé lui-même.

Le parquet s'est retiré sans faire d'arrestation.

FIN DE BAIL ?

Afin de faciliter la réalisation des marchandises d'hiver consistant en vêtements confectionnés pour hommes et enfants, ainsi que les Draperies, Maison A. Félières et C^{ie}, 16-18, rue Neuve, Lille, les propriétaires ont décidé de vendre au détail des robes (car il faut tout liquider), en procédant à une nouvelle réduction sur les différents lots qui sont taxés à des prix extraordinaires réduits. Toutes les Draperies ayant subi les mêmes réductions et nos ateliers continuant à fonctionner pendant la liquidation, les clients qui ont des commandes de robes (car il faut tout liquider), en procédant à une nouvelle réduction sur les différents lots qui sont taxés à des prix extraordinaires réduits. Toutes les Draperies ayant subi les mêmes réductions et nos ateliers continuant à fonctionner pendant la liquidation, les clients qui ont des commandes de robes (car il faut tout liquider), en procédant à une nouvelle réduction sur les différents lots qui sont taxés à des prix extraordinaires réduits.

CAMBRAI

Conseil municipal. Séance du vendredi 9 janvier.

Quinze membres seulement sont présents. Après lecture de plusieurs lettres de remerciement, M. le maire annonce que l'Etat a effectué un nouveau versement de 40.000 francs pour parfaire sa participation dans les travaux du collège de garçons.

M. Ramette lit un rapport sur les travaux d'amélioration à faire au corps de garde de l'Hôtel-de-Ville; la dépense s'élevait à 92 fr.; il propose au conseil d'en prendre à sa charge la moitié, soit 46 fr.

Démolition et vente des matériaux de la maison de la rue St-Martin, portant les n° 31 et 33. Le rapporteur dit que M. Pierre Villard s'engage à acquiescer pour le prix de 2000 francs les matériaux qui proviendront de la démolition. Le conseil trouve l'offre avantageuse et en prend acte.

La question relative à la ligne du chemin de fer de Cambrai à Douai est ajournée pour plus amples informations.

L'Assemblée, sur la proposition de M. Ramette, rapporteur, décide, à l'unanimité, une subvention de terrain de 1200 mètres carrés au prix de 3 fr. 50.

Rectification de la route nationale n° 17 à la porte de Salles. Le projet comprend la suppression de la route sous l'hôpital militaire qui présente de grands dangers tant pour les piétons que pour les véhicules. La tourelle qui se trouve à l'hôpital militaire sera détruite, et sur son emplacement sera creusée une large voie munie d'un pont au-dessus de l'Escaut. La dépense s'élevait à 435.000 fr. et le rapporteur estime que l'Etat interviendra pour 200.000 fr.

M. Bèstiaux expose que M. Cahiez, jardinier-chef des jardins de la ville, demande la liquidation de sa pension de retraite. M. Cahiez a 38 ans de services, son traitement annuel était de 1.600 fr. depuis neuf ans, il a droit à une retraite de 1.000 fr.

Collèges communaux: Denrées nécessaires aux pensionnaires. L'adjudication du 22 décembre dernier n'ayant pas donné de résultats pour la charcuterie, la municipalité, en alignement un peu le cahier des charges, a traité de gré à gré avec M. Cavellier pour le collège des garçons et avec M.

Lobry pour le collège des filles. — Adopté. Le Conseil se constitue alors en comité secret.

Cambrai, 10 janvier.

Ble 50 kilos. Bié bl. n. 15.50 à 17.75. Bié n. 18. à 17.00. Roux 15.00. Avoines 14.00 15.00. Farines 100 kilos. Facines 32.00 à 33.00. Son 13.00 à 14.00.

Colza sout. 61.00. Lins de pays pour 6000. 70.00. Lins de pays pour 4000. 75.00. CSH. fine 100.00. Cannelles 100 kilos. Colza. 15.00 à 16.75. Lins 22.00 à 23.00. Cannelles 12.00 à 13.00.

Colza-pays 10.50 à 11.50. Cannelles 12.00 à 13.00. Pavots 11.50 12.50. Luzerne, 1^{re} q. 50 à 55. Luzerne, 2^e q. 45 à 50. Luzerne, 1^{re} q. 50 à 55. Luzerne, 2^e q. 45 à 50.

SAVON DU CONGO

Messe de prières. — Dimanche dernier on eut lieu les prières solennelles de M. l'abbé Defrise.

Une assistante nombreuse se pressait dans les bancs de la paroisse. M. l'abbé Defrise et sa sympathie aux heureux parents du jeune prêtre.

Après l'Evangile, M. le chanoine Foulon, supérieur du Collège de St-Grégoire, à Cambrai, dans un langage élevé et éloquent, montre l'insigne grandeur du sacerdoce chrétien; il le compare successivement à tous les honneurs terrestres et même célestes et mal au grand jour sa supériorité sur tout ce qui donne gloire ou distinction.

Aux vêpres, M. le vicaire général Carlier félicite la paroisse de l'honneur qui lui était décerné par l'ordination de deux nouveaux prêtres et avec beaucoup d'éloges adressa des éloges à tous ceux qui avaient pris une part plus ou moins active à cette cérémonie; il eut un mot aimable pour tout le monde, même pour les petits enfants de chœur.

Cette belle fête laissera un excellent souvenir dans le cœur de tous ceux qui y ont assisté.

AVIS

aux communautés religieuses. — M. Bédal, architecte de la ville de Menin, a l'honneur d'informar les membres des communautés religieuses qui désirent établir à l'avenir des locaux, qu'il se tient à leur disposition pour leur fournir tous renseignements concernant les terrains à bâtir ou des propriétés répondant à cette destination.

LA QUESTION DU NICKEL

Depuis quelque temps, on a rendu public l'intention du gouvernement de procéder à la frappe des monnaies de nickel.

De sujet, voici quelques détails donnés par le « Gaulois ».

Il s'agit de créer une monnaie divisionnaire assimilable à la monnaie de bronze, n'ayant pas d'autres fonctions fiduciaires que celles qui lui sont attribuées et, comme le bronze, ne pouvant pas circuler hors du territoire national.

Les quantités de monnaie de bronze mises en circulation sont fixées par une loi; le maximum en avait été primitivement porté à 70 millions, mais ce chiffre s'est trouvé élevé par une loi votée en 1900 à 80 millions.

Il y a certainement pas 70 millions de monnaie divisionnaire de bronze en circulation. Mais, dans l'espoir, la monnaie divisionnaire de nickel dont la création devra être soumise aux Chambres n'a pas pour objet de se substituer à la monnaie de bronze; elle n'est pas imputable non plus sur le crédit de 80 millions. Le projet de loi particulier qui lui sera propre déterminera le maximum d'émission et les conditions mêmes de sa mise en circulation.

D'après les renseignements personnels que nous possédons, l'émission projetée doit représenter des pièces ou coupures de 0 fr. 25, lesquelles se trouveront avoir un module d'environ 24 millimètres, c'est-à-dire supérieur à celui de la pièce de 1 franc; de plus cette pièce pèsera 6 grammes, soit un gramme plus lourd que la pièce de 1 franc en argent.

Contrairement à ce que l'on avait proposé antérieurement, cette pièce ne sera pas percée; elle ne sera pas non plus polygonale, mais circulaire, comme les autres pièces de monnaie, et gravée aux deux faces par des reliefs très visibles.

La frappe projetée serait de 10 millions de francs. L'émission s'effectuera par tranches, dont la première s'élèvera à 1 million; et la mise en circulation sera faite simultanément dans les différentes villes importantes de France.

Elle se trouvera ainsi limitée aux seules transactions urbaines et ne pénétrera guère dans l'intérieur du pays.

C'est qu'après des essais, des expériences de mise en pratique, que l'administration se prononcera sur cette réforme, la question dont il s'agit soulevant des problèmes multiples et particulièrement intéressants.

POUR VOS TAPIS, TENTURES, MEUBLES

Société Nouvelle l'Hygiène. 7, Rue Grande-Allée, LILLE. — Tél. 985. Dépoussière mécanique. — Nettoyage à neuf. — Meubles, tapis, tentures, etc.

L'ANNÉE MILITAIRE 1902

Est encore que les dévanciers, l'année 1902 qui vient de disparaître a été pour notre armée une année de tristesses. Deuil nombreux, écho des grandes réformes utiles depuis longtemps à l'étude, exécution de graves et démoralesantes mesures décidées par le ministre de la Guerre. — tel est le bilan de cette année que les militaires professionnels et les amis du drapeau marquent d'une pierre noire.

1902 a vu disparaître plusieurs nobles figures de soldats arrivés au seuil de la vieillesse, en que les jeunes générations saluaient avec respect les grands souvenirs du passé. Gilson, parmi ces morts, l'ami d'Arret, le général du Barail, ancien ministre de la Guerre, le général d'Éckart-Haumer, doyen des généraux français, qui depuis tant d'années tenait la première place dans l'Annuaire de l'Armée, comme ayant commandé en chef devant l'ennemi; les généraux Picard, Boissonnet, Biziat, Langlois, de Montbray; le général Arnaud, commandant des Invalides; le général de Colomb qui, sous les ordres de Chanzy, combattit héroïquement sur la Loire et protégea la retraite de nos troupes dans les plaines du Mans.

Tous ces grands soldats sont descendus au tombeau emportant les regrets de ceux qui avaient servi sous leurs ordres. Et tous ont dû comparaître devant Dieu, le front haut, avec la conscience d'avoir donné à leurs soldats de beaux exemples et d'avoir noblement, jusqu'au bout, accompli leur devoir.

En 1902, les réformes depuis des années attendues sont demeurées en suspens. Serons-nous plus favorisés en 1903? La réduction du service militaire est encore à l'étude. Et les militaires professionnels se demandent, non sans inquiétude, comment sera traité le problème de la transformation capitale de notre puissance militaire.

La question des avantages à accorder aux officiers de réserve n'a pu être terminée en 1902. Peut-être l'initiative privée, mise en mouvement pendant l'année qui commence, aura-t-elle à arracher aux pouvoirs publics une décision favorable. Pour la bonne constitution des cadres de nos formations de seconde ligne, nous le désirons ardemment.

En 1902, ont paru nombre de circulaires intéressantes grades et soldats. Ceux-ci pourront dorénavant recevoir, après quatre ans de service, les galons de caporal ou de brigadier. Une note ministérielle a réglé le poids des conscrits dans la cavalerie. Une autre supprime définitivement le minimum de taille, 1,54, imposé jusqu'ici pour se faire un militaire. Une troisième autorise les soldats d'un an, dispensés de servir, à servir dix mois de service dans la cavalerie.

Des expériences curieuses de potages rapides à improviser en campagne, ont donné d'excellents résultats. Dans ce même ordre d'idées, un médecin, au nom de l'hygiène, a proposé de remplacer systématiquement le café du matin par une coupe à titre d'essai. Ce projet a donné naissance, dans les milieux militaires, à d'interminables polémiques entre « soupisiers » et à kaoudistes. Les Africains, friands du bon « kaoua », se sont déclarés indignés.

Les militaires de la classe 1902 ont vu la création des officiers de réserve. Des congés sans solde, de trois ans au maximum, leur seront désormais accordés. Une pelisse coloniale est adoptée; le port du veston de cuir, vêtement des plus pratiques pour la manœuvre, devient obligatoire.

La médaille de Chine est créée. Mais avec les châtiments et les tentatives bureaucratiques, le millésime 1903 a paru sans que nos bons troupiers, retour